

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annie bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/768befbe599b5ff666a58027>

Date d'obtention : 2021-05-17 18:42:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Devant une situation de sexto, nous devons dans un premier temps suivre les étapes préliminaires. La première personne rencontrée doit être celle qui est l'auteur du signalement. Cette rencontre doit être faite dans le respect. Il est important de ne jamais regarder les photos ou les vidéos. Tisser un lien de confiance et être bienveillant sont primordial dans ce genre d'intervention. La grille d'évaluation de l'incident nous aidera à bien cibler la situation et ainsi aller vérifier l'information auprès de d'autres personnes qui pourraient être touchées par cet incident. Ces étapes seront importantes afin de bien cibler la suite de nos interventions. Une intention malveillante dirigera directement notre intervention vers les policiers. Si nos grilles d'évaluations nous amènent à croire que le geste semble plus impulsif, nous interviendrons auprès de l'élève investigateur. Si la personne investigatrice n'est pas connue du milieu scolaire nous devons contacter les policiers. Notre rôle auprès des policiers et des journalistes doit respecter notre mandat scolaire. Travailler de concert avec les parents, la direction sont également prioritaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente mais les étapes restent les mêmes.

Notre façon d'intervenir doit toujours rester dans le respect peu importe qui est rencontré.

Nous ne sommes pas là pour porter des jugements ou avoir le rôle des policiers mais nous sommes la porte d'entrée dans notre école et il est de notre devoir d'intervenir. En suivant les étapes de l'aide mémoire et en remplissant correctement la grille d'évaluation, nous pourrions intervenir correctement et les risques de propagation des images seront interrompus plus rapidement.

Chaque intervenant a un protocole à suivre ce qui rassure les victimes. L'objectif est de sensibiliser les élèves inconscients et de punir les personnes ayant un comportement malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du téléphone cellulaire.

En prenant soins de bien expliquer le pourquoi, cette intervention risque d'être plus facile mais pour plusieurs élèves et des parents, se départir de leur cellulaire est loin d'être facile.

Si je suis capable de donner à l'élève un approximatif de la durée de la saisi, cette étape deviendrait probablement plus facile.